



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST
CITE DES 540 LOGEMENTS BRAKNI -Bt « D » - WILAYA DE BLIDA
N° Identification fiscale : 000016001405697
A. A. D. L

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE
CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
(MAITRISE D'ŒUVRE)

ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 2500 LOGEMENTS TYPE LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A LA COMMUNE DE SIDI AMAR « SITE 03 », WILAYA DE TIPAZA « Tranche 300 000 Logements, Zone 02 »
N° 229/DRAO/AADL/2025

En application aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, notamment les articles 24 et 36, 39. Et l'article 42, 47 et 48 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « AADL »

- Direction Régionale ALGER-OUEST, lance un concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) **ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 2500 LOGEMENTS TYPE LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A LA COMMUNE DE SIDI AMAR « SITE 03 », WILAYA DE TIPAZA « Tranche 300 000 Logements, Zone 02 »**

Il s'agit d'un concours national d'architecture restreint pour (maitrise d'œuvre) destiné aux architectes et aux bureaux d'études inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a. Capacités professionnelles

- Une copie de l'agrément de l'année en cours, délivré par l'ordre national des architectes.

b. Capacité financière :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à **65 000 000.00 DA** Il s'agit du chiffre d'affaire cumulé des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024), justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers visés par les services des impôts.

c. Capacités techniques :

- Références professionnelles :

- Ayant déjà conçu, étude **et Suivi (maitrise d'œuvre)**, durant les **dix 10 dernières années (2016 à 2025) à partir de la date réception provisoire**, au moins :
 - **1500** logements ou plus en un seul tenant y compris VRD.
 - **Ou 2000** logements, comme cumul ou plus, en prenant en considération les projets de **500** logements ou plus y compris VRD

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution contenant :

- **L'intitulé du projet.**
- **Le montant du projet.**
- **Date de réception provisoire.**

Délivrées par : des maîtres d'ouvrage publics.

- Moyens humains :

Il s'agit de :

- **Un (01) Chef de projet :** Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 04 ans.
- **Un (01) architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience de 03ans ou plus**
- Justifiés par diplômes, attestation d'affiliation **CNAS**, CASNOS et éventuellement fiche carrière, contrat d'ANEM

- Moyens matériels :

Disposant des moyens matériels suivants :

- 02 véhicule automobile ;

- 02 micro-ordinateur ;
- 02 imprimantes ;
- Justifiés par les pièces suivantes : Carte grise et contrat d'assurances **en cours de validité** pour les véhicules, constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyés d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de six mois maximums à la date de dépôt des offres) **pour tout autre matériel.**

2) CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT:

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement **solidaire** d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges, **a l'exception de l'agrément (chaque membre doit présenter son agrément).**
Le groupement doit être impérativement solidaire.

***Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera éliminée systématiquement.**

***Les moyens humains et matériels ayant servi à l'éligibilité du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation technique**

***Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.**

***Noter bien que les moyens humains ayant été utilisés dans un autre projet location-vente en cours, ou un projet objet d'appel d'offres (concours) AADL3 ; ne peuvent être pris en compte au présent concours.**

***Le bureau d'études peut soumissionner pour un ou plusieurs projets avec des moyens humains de l'offre technique distinct.**

Le cahier des charges sera retiré contre la somme de Quarante Mille Dinars (40.000 DA) représentant les frais de reproduction auprès du CPA N°004 00199 401 001 3061 89 par ordre de versement délivré à :

**La Direction de l'Agence Régionale AADL ALGER-OUEST
Sis à CITE DES 540 LOGEMENTS BRAKNI – Bt « D » - WILAYA DE BLIDA**

les candidats intéressés par le présent concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) études et suivi sont invités à remettre

A. Le dossier de candidature comprend :

1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
3. Une copie du statut pour les personnes morales ;
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 03 du présent cahier des charges.

B. L'offre technique comprend :

1. La déclaration à souscrire, selon modèle ci-joint, renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Mémoire technique justificatif, **(modèle ci-joint)** remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet **sous peine de rejet de l'offre** : permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de :
 - Note méthodologique ;
 - Contraintes et solutions proposées.
- Moyens humains à mobiliser pour le projet. Justifiés par diplômes, attestation d'affiliation **CNAS**, CASNOS et éventuellement fiche carrière, contrat d'ANEM
 - Moyens matériels à mobiliser pour le projet. constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyés d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de six mois maximums à la date de dépôt des offres) **pour tout autre matériel.**
3. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

4- Procès-verbal de visite de site.

C. L'offre de prestations comprend :

- Les pièces graphiques et écrites :
 - Plan d'ensemble du projet faisant ressortir son intégration dans son environnement immédiat.
 - Plan masse à l'échelle 1/500.
 - Les vues en plan des différents niveaux à l'échelle 1/100 ou 1/200.
 - Les coupes et façades à l'échelle 1/200.
 - Perspectives et croquis d'ambiance faisant ressortir l'image du projet.
 - Un rapport de présentation du projet : justifiant le parti architectural retenu, la programmation, les surfaces, le coût des travaux.
 - Tout autre document nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet **et ce conformément aux principes de composition d'aménagement et d'architecture.**
- L'enveloppe scellée portant codification du soumissionnaire.

- **le code choisi par le partenaire cocontractant contient 05 chiffres avec type de police « Arial Narrow » et taille de la police 16 et transcrit à droite de la planche à la place du cartouche.**

D. L'offre financière comprend :

- La lettre de soumission selon modèle ci-joint au présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

NB : Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations ni dans les plis des offres techniques, sous peine de rejet de ces offres.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction de l'Agence Régionale AADL ALGER-OUEST

1. Sis à CITE DES 540 LOGEMENTS BRAKNI – Bt « D » - WILAYA DE BLIDA

La durée de préparation des offres est fixée ci-dessous à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse écrite et la presse électronique agréée et le portail électronique des marchés publics, selon les phases suivantes :

- **10 jours pour le dossier de candidature** ; les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature.

NB : Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.

- **21 jours pour l'offre technique, prestations et financière** ; Les candidats présélectionnés, seront invités par voie de presse à remettre leurs offres techniques, de prestations et financières. La date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financière), sera comptée à partir de la date de la première parution de la publication de l'avis de présélection.
Dans la presse ou le BOMOP.

de candidature, l'offre technique, de prestations et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, portant les mentions ci-après :

La dénomination du soumissionnaire, l'objet du concours, le numéro d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique », « de prestations » et « Offres de financière » selon le cas.

Ces enveloppes doivent être mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui porte l'objet et le numéro de l'appel d'offre et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, soit leau plus tard à 12H00mn.

L'ouverture en séance publique des offres, **a l'exception de l'offre de prestation**, s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus- indiquée à treize heures (13 h 00).

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres, pendant un délai de quatre-vingt –dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.